



ALERTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS !!!

Nouveau coup de massue :
Après l'OTE : les ministères sociaux taillent à la hache dans les effectifs des BOP 124 et 157

**COMME SI CELA NE SUFFISAIT PAS, L'ANNONCE DES PLAFONDS D'EMPLOI AUX NOUVELLES DR
(ET DONC EN DDI) AFFICHE LA SUPPRESSION DE CENTAINES DE POSTES**

Chaque direction régionale s'est vue notifiée ses plafonds d'emploi à atteindre pour fin 2021, qu'elle doit répartir entre elle et les directions départementales de la région.

Que ce soit pour le BOP 124 (ex DRJSCS) ou le BOP 157 (ex DIRECCTE) ce sont **des dizaines d'emplois en moins dans chaque région.**

Pour que les chiffres annoncés ne soient pas aussi flagrants, les notifications sont effectuées sur un indicateur (ETPT, équivalent temps plein travaillé) et non plus en ETP. La différence est de taille : pour atteindre l'objectif, il faut multiplier les départs. **Pour obtenir -1** en fin d'année, il ne suffit plus de ne pas remplacer 1 poste : il faut **2 départs s'ils ont lieu au 1^{er} juillet ou bien 4 départs s'ils ont lieu au 1^{er} octobre !!**

DES CONSEQUENCES CONCRETES :

Si les directions régionales reconnaissent à mots couverts que ces objectifs sont impossibles à tenir, la volonté de s'en rapprocher induit des effets immédiats.

- **Il n'y a plus de postes vacants en DREETS ou en DDETS** (les affichages de l'OTE annonçant le maintien des postes existants précédemment volent déjà en éclats !),
- **Tous les recrutements sont gelés dès à présent** (sauf exception bien sûr, à obtenir de la DRH, s'il s'agit d'un poste à responsabilité par exemple.)

- **La répartition de la pénurie entre la DREETS et les DDETS doit être soumise à la validation du préfet.** Si les directeurs n'arrivent pas à s'entendre sur la manière de nous pressurer encore plus, **c'est le préfet de région qui tranchera.** Etant donné que les consignes nationales liées à l'OTE sont de renforcer les territoires (donc les départements) **ça promet pour les directions régionales !!!**

L'IMPACT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les agents sont confrontés à de **fortes charges de travail**, à de multiples intérim, au non-remplacement de leurs collègues partis sans que leurs missions ne disparaissent. S'ajoute à tout cela les dysfonctionnements chronophages générés par l'impréparation de la mise en place des SGC, pour les DDETS comme les DREETS ...,

C'est simplement INADMISSIBLE !

La mise en œuvre de l'OTE devient, malgré les alertes de l'ensemble des syndicats, le sujet principal des CHSCT des services de la cohésion sociale et du travail.

La CGT n'a eu de cesse de faire remonter des alertes sur les effets de cette réforme sans queue ni tête sur les conditions de travail des agents.

Avec la CGT, exigeons

- ✓ Le maintien des effectifs avant OTE et des recrutements à la hauteur des besoins des services pour conduire leurs missions,
- ✓ L'arrêt des « petits arrangements entre amis » et des nominations hors procédures. Il est impératif que tous les recrutements (et il n'y en aura pas beaucoup !) soient effectués dans la transparence, l'égalité de traitement et l'application stricte des procédures. Stop aux ouvertures de poste sans publication et aux nominations sans même que les agents soient informés et sachent à qui s'adresser !
- ✓ Une information transparente s'agissant de la réalité des effectifs (en ETP et ETPT) attribués aux nouveaux services déconcentrés sur les deux BOP 124 et 157
- ✓ Des mesures d'accompagnement individuel des agents et des collectifs de travail dans la reprise d'activité en présentiel avec la mise en œuvre concomitantes des nouvelles directions,
- ✓ Que les directions apportent des réponses concrètes et qu'un véritable suivi des alertes et questions posées par les syndicats soit mis en place au sein des instances de dialogue social.

Les représentants CGT ne sont pas là pour remplir un cahier de doléances mais bien pour garantir le respect des conditions de travail de tous les agents.

Seul on subit, ensemble on est plus fort ! J'adhère à la CGT	
Nom/Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	
<i>A remettre à un militant CGT Ou à adresser au SNASS-CGT</i>	

Syndicat SNASS CGT - Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 72 22 / mél : syndicat-cgt-snass@sante.gouv.fr / site : www.snass-cgt.fr